

STAGE *POST PERMIS*

AUTO-ÉCOLE 2000

Public concerné :

- Jeunes conducteurs volontaires, désirants réduire leur période probatoire.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route

Conditions requises :

- Être titulaire du permis B

- Être jeune conducteur n'ayant pas commis d'infraction la 1ère année d'obtention du permis

PROGRAMME :

Contenu & modalités de la formation complémentaire post-permis

Pris en application de l'[article R. 223-4-1 du Code de la route](#), un arrêté du 2 mai 2019 fixe le contenu et les modalités de la formation complémentaire prévue par l'[article L. 223-1 du Code de la route](#).

D'une durée de sept heures effectives au cours d'une même journée, la formation se décompose en **deux modules** de quatre heures (matinée) et trois heures (après-midi).

- Le premier s'intitule «Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes»
- et le second «Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité».

Une **exclusion** de la formation est prévue en cas de désintéressement visible pour la formation dispensée, de comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs ou de non-respect des horaires.

À l'issue de la formation, l'Auto-école 2000 ou Mas de Tesse délivrera aux stagiaires ayant participé à la formation **une attestation de suivi**.

Conditions de réalisation :

- Minimum 4 élèves / maximum 8
- Inscription 8 jours à l'avance
- coût : 260 €

Validation : attestation de formation post permis auto

Pour les modalités d'inscription s'adresser à l'accueil :

Mr MARTINEZ le Directeur Pédagogique